

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

**Etaient présents :** MM Georgette Sciascia, Sophie Cornoté, Chris Choukair, Sandrine Merlier, Christian Delettre, Magali Potin, Fabrice Lebrun, Fabrice Jolibois, Angélique Devaux, Steeve Brault, Rudy Merlier, Janie Bassery, Elodie Donne, Régis Ventelon, Rachel Cousin,

**Absents représentés :**

Océane Mallart représentée par Sandrine Merlier

Aurélien Pinard représenté par Régis Ventelon

**Absents :**

M. Xavier Delgorgue

Mme Marie-Noëlle Meunier (excusée)

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h33

Observation sur le procès-verbal du 14 avril 2024.

- Monsieur Régis Ventelon demande à Monsieur Christian Delettre comment il peut savoir si le devis présenté de la STAG d'un montant de 38 632€ HT est intéressant.  
Monsieur Régis Ventelon « C'est votre métier ».  
Monsieur Christian Delettre répond qu'il fait réaliser des devis depuis trois ans et qu'il a une bonne connaissance des prix.  
Monsieur Régis Ventelon « Vous êtes génial »

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

-Délibération devis panneau d'information lumineux

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est abordé.

1. [Délibération devis micro-crèche \(Mobilier...\)](#)
2. [Délibération devis travaux atelier municipal](#)
3. [Délibération devis extension du système de vidéo-protection](#)
4. [Délibération devis panneau d'information lumineux](#)
5. [Délibération devis changement de la chaudière de la salle polyvalente](#)
6. [Délibération achat coffre-fort et tables](#)
7. [Délibération achat appareil photo](#)
8. [Délibération devis installation matériel pumptack](#)
9. [Délibération devis étude amiante 10 rue de béthisy](#)
10. [Délibération annule et remplace subvention au titre du Fond Vert \(Travaux Maison de Santé Pluridisciplinaire\)](#)
11. [Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme \(Travaux MSP\)](#)
12. [Délibération annule et remplace : Convention de mise à disposition de modulaires](#)
13. [Délibération recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents](#)
14. [Délibération autorisation de signature convention du service de médecine du CDG80](#)
15. [Délibération FDE80 \(Changement de dénomination\)](#)
16. [Délibération validation d'arrêté de délimitation \(Rue de Béthisy\)](#)
17. [Délibération annule et remplace : suite à l'intégration d'un nouveau conseiller municipal : Commission communale](#)

### 1. Délibération devis micro-crèche (Mobilier...)

Madame le Maire rappelle que les travaux pour la micro-crèche sont en cours.

Elle présente le tableau des devis pour les achats de fournitures, mobiliers, électroménagers...

	<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>
Enseigne	XL STICKER	1 924.28€
Electroménager	Boulangier	1 520.81€
Mobilier enfant	Wesco	4 590.14€
Mobilier	Ikea	2 380.25€
Matériel pédagogique	Leroy Merlin	319.33€
Matériel pédagogique	King Jouet	155.78€
Sol cour	Playgones	5 284.50€
<b>TOTAL</b>		<b>16 175.09€</b>

Pour rappel, le besoin en mobilier, électroménager et autres avait été estimé à 12 081.96€ HT et le total des devis (hors sol cour) proposés est égal à 10 890.59€/HT.

Considérant ces devis, le montant du projet micro-crèche s'estime à 174 095.19€ HT (144 112.87€ HT estimé lors de la demande de subvention à la CAF). Pour rappel, les subventions accordées : CAF → 115 290€ et MSA Picardie → 17 400€ (dont 12 180€ ont déjà été perçus).

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés les devis présentés dans le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les dits-devis, à l'issu du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs)

Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)

Pour : 14 (1 pvr)

Contre : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

Monsieur Régis Ventelon demande s'il est normal que des pages soient manquantes dans le grand livre qui a été transmis.

Il est indiqué que les pages manquantes correspondent aux salaires et indemnités. Elles ne peuvent être communiquées puisque les noms des agents y figurent, dans le cadre du RGPD.

### 2. Délibération devis travaux atelier municipal

Madame le Maire explique que l'accord de subvention du Conseil Départemental a été reçu. Cette dernière s'élève à 33 636€, soit 35% du montant HT. Après contact auprès des services instructeurs de la DETR, la subvention sera validée pour 35% du montant HT également. Soit un taux de subvention global de 70%.

Madame le Maire présente le tableau des devis proposés pour les travaux de l'atelier municipal :

<u>Travaux</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Montant HT</u>
Réfection de la toiture	SARL Turquet	47 298€
Dalle en béton	SARL Nord Design	3 504€
Mur en brique, joints	Renov'Rossi	2 756.52€ (Pas de TVA)
Electricité	ETS Lebrun	6 026.00€
Plafond/Cloisons	GDS80RENOV	14 539.41€ (Pas de TVA)
Plomberie (Douche, sanitaires, ballon d'eau, 2 points d'eau)	Chauff&Co	7 067.72€
Menuiseries	SARL Ternois Fermetures Littoral	6 191.26€
Rideau métallique	JPPA	3 785€

Mobilier (Table, chaises, vestiaires)	Comat&Valco	1 234.04€
Lave-linge	Boulangier	457.50€
<b>TOTAL</b>		<b>92 859.45€</b>

Madame le Maire rappelle que les travaux avaient été estimés à 96 102€ HT.

La subvention, au vu des devis, s'élèverait à environ 65 000€ soit un reste à charge à la commune d'environ 28 000€ HT. Madame le Maire précise qu'il y aura également une récupération partielle de la TVA.

Madame le Maire demande à M. Fabrice Lebrun de bien vouloir sortir, le temps des débats.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés les devis présentés dans le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les dits-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 16 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 16 (2 pvrs)  
Pour : 13 (1 pvr) Contre : 0  
Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

Monsieur Fabrice Lebrun revient.

### 3. Délibération devis extension du système de vidéoprotection

Madame le Maire rappelle le vote de la séance du 04 avril pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme pour l'extension du système de vidéoprotection. Elle présente le devis :

City Protect : 16 088€ HT avant subvention.

Pour rappel, la subvention devrait s'élever à maximum 40%, soit 6 435€.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)  
Pour : 14 (1 pvr) Contre : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)  
Abstentions : 0

### 4. Délibération devis panneau d'information lumineux

Madame le Maire rappelle le vote de la séance du 07 mars, pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme pour l'installation d'un panneau d'information lumineux. Voici le devis correspondant aux travaux :

Elancité : 5 000.30€ HT avant subvention.

La subvention devrait s'élever à maximum 40%, soit 2 000€.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs) Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)  
Pour : 14 (1 pvr) Contre : 0  
Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

#### 5. Délibération devis changement de la chaudière de la salle polyvalente

Madame le Maire explique que la chaudière de la salle polyvalente est obsolète (1996) et doit être changée. Elle présente le devis :

Chauff&Co : 16 382.10€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs)

Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)

Pour : 14 (1 pvr)

Contre : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

Abstentions : 0

#### 6. Délibération achat coffre-fort et tables

Madame le Maire explique que la mairie doit être équipée d'un coffre-fort, notamment pour les tampons officiels. Elle indique que le devis comporte également des tables, pour remplacer certaines de la salle polyvalente.

Comat&Valco : 824.70€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs)

Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)

Pour : 14 (1 pvr)

Contre : 0

Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

#### 7. Délibération achat appareil photo

Madame le Maire explique qu'il serait pertinent que la commune fasse l'acquisition d'un appareil photo, notamment pour les cérémonies et événements divers. Elle présente le devis :

-Boulangier : 240.83€ HT + la carte SD 12.49€ HT soit 253.32€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs)

Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)

Pour : 14 (1 pvr)

Contre : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

Abstentions : 0

#### 8. Délibération devis installation matériel pumtrack

Madame le Maire rappelle l'achat de barres de traction fixes et d'un tourniquet. Elle propose le devis suivant, pour l'installation :

Renov'Rossi : 998.99€ (Pas de TVA)

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs)

Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)

Pour : 14 (1 pvr)

Contre : 0

Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

#### 9. Délibération devis étude amiante 10 rue de béthisy

Madame le Maire rappelle l'acquisition de la maison sise 10 rue de béthisy. Afin de prévoir sa démolition, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic amiante. Elle indique qu'un constat de repérage avait été effectué lors de la vente mais que ce dernier n'est pas suffisant pour la démolition.

Certeam : 625€ HT

Elle explique qu'un surcoût est possible selon le nombre de prélèvement.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer le dit-devis, à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvr)                      Suffrages exprimés : 17 (2 pvr)  
Pour : 14 (1 pvr)                      Contre : 0  
Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

#### 10. Délibération annule et remplace subvention au titre du Fond Vert (Travaux Maison de Santé Pluridisciplinaire)

Madame le Maire indique que les éléments nécessaires au vote de ce point et du point suivant n'ont pas été reçus. Elle propose l'ajournement des points 10 et 11.

#### 11. Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme (Travaux MSP)

Ce point est ajourné.

#### 12. Délibération annule et remplace : Convention de mise à disposition de modulaires

Madame le Maire rappelle que ce sujet a été délibéré lors de la séance du 04 avril. Les médecins ont depuis, choisi de créer une société, la SCM Sainte Mangouste.

Le loyer doit donc être voté de nouveau. Il avait été décidé de le fixer à 846€ par professionnel.

Madame le Maire propose que le loyer soit de 1 692€ (846€ X 2).

Il a été rajouté dans la convention les conditions de facturation de l'eau et de l'électricité. En effet, les factures devront être au nom de la commune qui refacturera, dès paiement, aux professionnels de santé.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à la majorité des suffrages exprimés Madame le Maire à signer la convention présentée et fixe le loyer des modules à 1 692€ à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvr)                      Suffrages exprimés : 17 (2 pvr)  
Pour : 14 (1 pvr)                      Contre : 0  
Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)

#### 13. Délibération recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

Madame le Maire propose que le conseil délibère afin de lui permettre d'avoir recours à l'emploi d'agents contractuels sur emplois non permanents en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Cette délibération permettrait de pouvoir palier à de potentiels besoins urgents, dans le futur.

Madame le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment son article 3-1° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité des suffrages exprimés (Votants : 17 (2 pvrs), Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs), Pour : 14 (1 pvr), Contre : 0, Abstentions : 3 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard et Rachel Cousin)) :

-D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Elle sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

-De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal.

#### 14. Délibération autorisation de signature convention du service de médecine du CDG80

Vu le Code du Travail ;

- Vu le Code de la Santé Publique ;

- Vu le Code de déontologie médicale ;

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,

- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,

- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,

- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité des suffrages exprimés (Votants : 17 (2 pvrs), Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs), Pour : 15 (1 pvr), Contre : 0, Abstentions : 2 (MMs Régis Ventelon, PO Aurélien Pinard))

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

#### 15. Délibération FDE80 (Changement de dénomination)

Madame le Maire explique que Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, usuellement appelée FDE80, intervient depuis janvier 2017 sous la bannière « Territoire d'Énergie Somme » qui identifie nationalement - par le biais de l'appellation commune « Territoire d'énergie » et d'une identité visuelle harmonisée - les autorités organisatrices de la distribution d'énergies engagées dans la transition énergétique, lesquelles intervenaient historiquement sous des noms très variés, malgré des missions et obligations communes. Cette démarche intervient dans le but d'optimiser la visibilité et la portée de l'action des Autorités Organisatrices de Distribution d'Électricité (AODE) sur l'ensemble du territoire national.

Afin d'adopter une dénomination officielle conforme à cette bannière nationale, le Comité Syndical de la Fédération a approuvé par délibération du 16 février 2024 le changement de dénomination de la « Fédération Départementale d'Énergie de la Somme » vers « Territoire d'Énergie Somme ». Cette modification, entraînant une modification des statuts, doit être approuvée par la majorité des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare, à l'unanimité :

- favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».
- défavorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

#### 16. Délibération validation d'arrêté de délimitation (Rue de Béthisy)

Madame le Maire présente :

- La copie du procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques
- Le plan de délimitation à l'échelle
- La proposition d'arrêté de délimitation pour la parcelle AB128.

Elle précise que ces documents ont été réalisés et fournis par le cabinet A.GEO et qu'il est nécessaire que l'assemblée délibère sur l'arrêté de délimitation proposé.

Monsieur Régis Ventelon demande qui va régler les frais de bornage.  
Madame le Maire répond que les propriétaires les régleront.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition d'arrêté de délimitation à l'issue du vote suivant :

Votants : 17 (2 pvrs)                      Suffrages exprimés : 17 (2 pvrs)  
Pour : 17 (2 pvrs)                         Contre : 0  
Abstentions : 0

#### 17. Délibération annule et remplace : suite à l'intégration d'un nouveau conseiller municipal : Commission communale

Madame le Maire ajourne ce point au vu de l'absence de M. Aurélien Pinard.

Monsieur Christian Delette propose que ce point soit retiré des prochaines convocations, puisque cela fait deux fois qu'il est ajourné.

Madame Rachel Cousin répond que M. Aurélien Pinard travaille et qu'il ne peut être présent à chaque séance.

Elle ajoute qu'il est possible d'envoyer un mail afin d'obtenir ses préférences pour les commissions.

### 18. Hors ordre du jour

-Madame le Maire rappelle que le grand livre a été envoyé avec la convocation. Elle demande s'il y a des questions.

-Madame le Maire indique avoir signé une convention avec le SMITOM pour l'installation d'un composteur collectif. La commune dépassant les 1500 habitants, trois composteurs seront installés dans la commune, dont un cette année. Ce dernier sera installé rue Jacques Deflandre, à côté du bac à verre. Des instructions pour l'utilisation seront intégrées au composteur. Les agents du SMITOM se chargeront de l'entretien des composteurs et du compost. Des flyers seront distribués aux alentours du 21 mai.

-Madame le Maire rappelle qu'il a été voté, lors de la dernière séance, l'adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en Energie » de la FDE80 pour l'église. Suite à un contact auprès de leurs services, l'église n'est pas éligible à l'adhésion.

-Madame le Maire indique avoir reçu un avenant du PETR Cœur des Hauts de France pour le service d'instruction de l'urbanisme. Le PETR a voté, le 17 avril 2024, la modification de ces conditions financières. A compter du 1er juillet 2024, les actes seront facturés à la commune, comme suit :

Permis de construire – hors maison individuelle : 405€ (Avant : il n'existait qu'un tarif pour tous les permis de construire : 270€)

Permis de construire modificatif : 135€ (N'existait pas avant)

Permis de construire autorisation environnementale (Seulement 2 déposés sur le territoire depuis l'ouverture du service instructeur) : 2 700€ (Avant : 1 080€)

Déclaration préalable : 108€ (Avant : 54€)

Transfert, prorogation, retrait de demande : 54€ (N'existait pas avant)

Certificat de non-retrait, non-recours... : 27€ (N'existait pas avant)

-Madame le Maire indique que l'autorisation de travaux pour les modules, place du jeu de Paume, est revenue avec l'avis favorable de la commission d'accessibilité.

-Madame le Maire présente les devis qui ont été signés depuis la dernière réunion :

-Curage et nettoyage de la mare rue Garelepoix, entreprise SCHERPEREEL : 1 950€ HT

-Démontage de la fondation et enlèvement et mise en place de terre végétale au terrain de boules, entreprise SCHERPEREEL : 978€ HT

-Isolation et réfection mur logement 7 rue de lihons suite au changement de menuiseries, entreprise GDS80 RENOV : 564.23€ (Pas de TVA applicable)

-Remplacement cabine de douche logement 5 rue Emile Dumont, entreprise Chauff&Co : 1 949€ HT

-Réparation fuite de la chaudière logement 25 rue de Caix, entreprise Chauff&Co : 199€ HT (Main d'œuvre et disconnecteur)

-Fanfare les Amis Réunis pour les cérémonies du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre : 200€/ cérémonie

-Jeux Picards pour le 13 juillet, ADSEA80 : 194.60€ (Pas de TVA applicable)

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

*L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h55.*

*Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,*

Délibérations : séance du 16 mai 2024

- 2024-32 Projet micro-crèche : Choix des devis pour le mobilier, l'électroménager, le matériel pédagogique...
- 2024-33 Projet rénovation atelier municipal : Choix des devis
- 2024-34 Projet extension du système de vidéoprotection : Choix du devis
- 2024-35 Choix du devis : Panneau d'information lumineux
- 2024-36 Choix du devis : Changement de la chaudière de la salle polyvalente
- 2024-37 Choix du devis : Achat d'un coffre-fort et de tables
- 2024-38 Choix du devis : Achat d'un appareil photo
- 2024-39 Choix du devis : Installation de matériel au pumtrack
- 2024-40 Etude amiante : 10 rue de béthisy
- 2024-41 Annule et remplace la délibération n°2024-29 : Autorisation de signature convention de mise à disposition temporaire de modules – Place du Jeu de Paume
- 2024-42 Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 2024-43 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme
- 2024-44 Changement dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- 2024-45 Validation de l'arrêté de délimitation de la parcelle AB128

Two handwritten signatures in black ink, one above the other, appearing to be official approvals.

